



**RÉGION ACADÉMIQUE  
CENTRE-  
VAL DE LOIRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



**FICHE DE POSTE**

**IDENTIFICATION DU POSTE**

**CADRE DE COMPAGNIE**

**CONTEXTE DU RECRUTEMENT :**

Poste vacant X      Poste susceptible d'être vacant      Création

**Date souhaitable de prise de fonction :** la prise de poste commence plusieurs jours avant l'ouverture du séjour pour la conception et la préparation du projet pédagogique et du programme d'activités, et se termine quelques jours après la fin du séjour pour partager un retour d'expérience et garantir le convoyage et le rangement.

Une journée de formation nationale obligatoire en amont du séjour est également à prévoir.

Les durées exactes des contrats éducatifs pourra s'adapter à la volumétrie et aux spécificités locales des sites de séjours.

Date des Séjours de cohésion :

- du dimanche 16 avril au vendredi 28 avril 2023 (13 jours dont 1 jour de repos hebdomadaire)
- du dimanche 11 juin au vendredi 23 juin (13 jours dont 1 jour de repos hebdomadaire)
- du dimanche 4 juillet au vendredi 16 Juillet (13 jours dont 1 jour de repos hebdomadaire)

Pour connaître la répartition des centres de séjours dans les départements, s'adresser aux contacts précisés  
Date souhaitable de prise de fonction : 15 mai 2022 (à définir avec le chef de projet)

**LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :**

**Direction ou service :** Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) / service de la  
**Adresse :** jeunesse, de l'engagement, et du sport – dans chaque département

**1 - LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT**

**NOMBRE DE PERSONNES A ENCADRER :**

**Pour un centre indicatif de 182 volontaires : 3 à 4 TUTEURS DE MAISONNEE ET 42 à 56 VOLONTAIRES (ENVIRON)**

**DESCRIPTION DU CONTEXTE :**

Le service national universel (SNU) est un projet de société qui a pour finalités de :

- affirmer les valeurs de la République pour renforcer la cohésion sociale et nationale
- susciter une culture de l'engagement
- prendre conscience des grands enjeux sociaux et sociétaux

Le SNU est ouvert sur la base du volontariat aux jeunes de 15 à 17 ans. Il comprend un séjour de cohésion d'une durée de douze jours suivi d'une mission d'intérêt général, de douze jours également, pouvant être effectuée

dans des associations, des collectivités locales, des institutions ou des organismes publics ainsi que des corps en uniforme.

#### **EFFECTIFS DE LA STRUCTURE :**

- Pour un centre de séjour d'une capacité supérieure ou égale à 182 volontaires (13 maisonnées), l'encadrement est constitué de :
  - 1 chef de centre F/H
  - 2 adjoints au chef de centre F/H
  - 3 cadres spécialisés F/H (équipe de soutien)
  - autant de cadres de compagnie et de tuteurs et tutrices nécessaires en respectant, les volumétries des maisonnées et des compagnies

Le nombre d'encadrants et d'encadrantes sera adapté en fonction du nombre de jeunes volontaires accueillis.

## **2 – DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)**

Les cadres de compagnie bénéficient d'une expérience avérée dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'éducation populaire, soit dans l'Éducation nationale, soit dans les armées. Rattachés à l'adjoint ou adjointe encadrement, leur rôle consiste à fédérer l'action des tuteurs et tutrices et/ou des cadres de niveaux intermédiaires, en fonction de la taille du centre. Les cadres de compagnies atteignent une connaissance fine de chacun des appelés de leur compagnie. Les responsabilités des cadres des compagnies s'exercent dans quatre domaines principaux.

### **1. Encadrer un groupe de 4 maisonnées**

- Faire respecter le règlement intérieur
- Appuyer les tuteurs et tutrices des maisonnées dans leur rôle éducatif
- Participer à l'encadrement des activités
- Assurer le dialogue avec l'équipe de direction
- Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
- Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit

### **2. Faire vivre la démocratie interne et l'éducation à la citoyenneté**

- Aider les tuteurs et tutrices dans l'organisation des temps de démocratie interne
- Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté

### **3. Développer le sens du service et de la solidarité**

- Aider les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer le goût pour l'engagement, à rejoindre une association
- S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins particuliers

### **4. Intervenir ponctuellement dans les modules collectifs de formation**

- En fonction de leurs compétences (expérience ou formation), le chef de compagnie et tous les cadres du niveau intermédiaire participent ponctuellement à la formation des appelés

Dans chaque compagnie, un des cadres, désigné en fonction de ses qualifications et/ou de son expérience, appuie l'action des tuteurs dont la maisonnée accueille un appelé en situation de handicap.

#### **PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :**

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> D'autres ministères                   | <input checked="" type="checkbox"/> Les collectivités territoriales | <input checked="" type="checkbox"/> Les associations        |
| <input checked="" type="checkbox"/> Les autres directions départementales |   | <input checked="" type="checkbox"/> Les familles des jeunes |

#### **EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :**

- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

## **3 - LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE :**

#### **CONNAISSANCES :**

- Psychologie et sociologie de l'adolescent
- Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
- Gestion des crises
- Dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières
- Formation BAFA / BAFD ou équivalente dans les armées ou le scoutisme

## COMPÉTENCES :

- Sens des relations humaines
- Capacité au leadership et maîtrise de soi
- Sens de l'initiative et réactivité
- Rigueur dans le comportement
- Expérience reconnue dans l'encadrement de la jeunesse soit dans les armées, l'éducation nationale ou les associations de jeunesse

Pour certains cadres de compagnie : expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers.

## 4 – CONDITIONS D'EXERCICE

### Rémunération et cadre d'emploi : en fonction de la situation statutaire

Poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités, etc.

### Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration :

- **Indemnité** par décret n° 2021-623 du 20 mai 2021 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

### Contrat d'engagement éducatif

- Salaire brut journalier 91,90 € (hors indemnité congé payé)
- Contrat d'engagement éducatif (conception du séjour, temps de préparation, journées de formation, séjour, préparation du centre, rangement, convoyage, repos compensateur)
- Temps de repos conformément au titre du contrat d'engagement éducatif (repos hebdomadaire durant le séjour rémunéré, repos compensateur rémunéré à hauteur de 4 jours)

Conditions particulières d'exercice : Astreinte de nuit et logement sur site, Uniforme SNU obligatoire lors du séjour, hébergement et pension complète fournie lors du séjour

Déplacements à prévoir - Permis B obligatoire

**Le nombre de jours travaillés par une personne titulaire d'un contrat d'engagement éducatif ne peut excéder un plafond de quatre-vingts jours, apprécié sur chaque période de douze mois consécutifs.**

## 5 – MODALITES DE CANDIDATURE

Déposer CV et lettre de motivation par mail, dans le/les départements où vous souhaitez exercer, avant le 28 Février 2023

Préciser dans la candidature si celle-ci porte sur le séjour de avril, juin et/ou juillet

- Pour le séjour de cohésion dans le Cher : [sdjes18@ac-orleans-tours.fr](mailto:sdjes18@ac-orleans-tours.fr)
- Pour le séjour de cohésion en Eure-et-Loir : [snu28@ac-orleans-tours.fr](mailto:snu28@ac-orleans-tours.fr)
- Pour le séjour de cohésion dans l'Indre : [ce.snu36@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.snu36@ac-orleans-tours.fr)
- Pour le séjour de cohésion dans l'Indre-et-Loire : [ddcs-snu@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:ddcs-snu@indre-et-loire.gouv.fr)
- Pour le séjour de cohésion dans le Loir-et-Cher : [ce.sdjes41@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.sdjes41@ac-orleans-tours.fr)
- Pour le séjour de cohésion dans le Loiret : [js-snu@ac-orleans-tours.fr](mailto:js-snu@ac-orleans-tours.fr)